Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'admission sur le marché Eurolist des parts du FCP Lyxor Etf Msci Europe visées ci-dessus.

ALAIN DUBOIS, *président du directoire*, Lyxor International Asset Management.

08028

RIVOLI AVENIR PATRIMOINE

Société civile de placement immobilier faisant publiquement appel à l'épargne, au capital de 150 691 200 €, régie par les articles 1832 et suivants du Code civil et par les articles L. 214-50 et suivants du Code monétaire et financier.
La date d'expiration de la société est fixée au 28 décembre 2026.
Siège social : 91-93, rue de Rivoli, 75015 Paris.
440 388 411 R.C.S. Paris.

Objet social. — Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.
La responsabilité de chaque associé, à l'égard des tiers, est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à la fraction dudit capital qu'il possède.

Augmentation de capital.

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie le 8 juillet 2005, la société de gestion (Credit Agricole Asset Management Immobilier) a décidé d'augmenter le capital de Rivoli Avenir Patrimoine de 25 500 000 € pour le porter de 150 691 200 € à 176 191 200 € par l'émission de 170 000 parts de 150 € nominal.
Le prix de souscription est de 200 € (la prime d'émission de 50 € incluant la commission de souscription) et doit être versé le jour de la souscription. Le minimum de souscription est de 10 parts, soit 2 000 €.
La souscription sera ouverte du 1er février 2006 au 31 août 2006.
Toutefois, la souscription pourra être close par anticipation et sans préavis, dès que le montant de l'augmentation de capital aura été intégralement souscrit.
La note d'information a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers nº SCPI nº 06-01 en date du 3 janvier 2006 Ce document est disponible au siège de la société ainsi que dans les principales agences LCL.

La société de gestion :
Crédit Agricole Asset Management Immobilier.

08175

BONS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES

MANDRIVA

Société anonyme au capital de 11 186 810 €.
Siège social : 43, rue d'Aboukir, 75002 Paris.
421 223 157 R.C.S. Paris.
Lieu de cotation : Marché Libre Euronext Paris.
Isin : FR0004159382.

Rectificatif de l'avis visé à l'article 156 du décret nº 67-236 du 23 mars 1967 publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 26 décembre 2005 page 31466.

Suspension de l'exercice des bons de souscription d'actions attribués aux actionnaires

La société Mandriva (la « Société »), a décidé, à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers, de suspendre l'exercice des bons de souscription d'actions attribués gratuitement à ses actionnaires par décision du conseil d'administration du 20 décembre 2005 sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2005 (les « BSA »), dont les conditions d'exercice sont visées dans l'avis publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 26 décembre 2005 page 31466 ainsi que dans la lettre adressée à ce titre aux actionnaires de la Société.
Cette suspension a un effet immédiat, la caducité des BSA initialement fixée au 21 janvier 2006 ne sera pas effective à cette date.
Les souscriptions qui pourraient être reçues au titre de l'exercice de BSA ne seront pas encaissées à compter du présent avis.
Les BSA ne recouvreront leur caractère exerçable que dans les conditions qui seront mentionnées dans le prospectus qui sera, le cas échéant, visé par l'AMF et mis à la disposition des actionnaires et du public conformément à la loi.
Les actionnaires seront informés de la fin de cette suspension et des conditions dans lesquelles les BSA seront exerçables, aux termes d'un avis publié au *Bulletin des annonces obligatoires* et par courrier adressé aux actionnaires.
Les actionnaires ayant exercé des BSA antérieurement au présent avis ont la faculté de renoncer à l'exercice desdits BSA et d'obtenir, sur simple demande et sans frais, un remboursement de leur souscription. Cette faculté prend effet à compter du présent avis et sera exerçable jusqu'à l'issue de la nouvelle période d'exercice qui sera, le cas échéant, mise en œuvre conformément au prospectus visé par l'AMF.

08238

VALEURS ÉTRANGÈRES

ACTIONS ET PARTS

JYSKE INVEST INTERNATIONAL

Société d'investissement à capital variable régie par le droit danois.
Siège social : Vestergade 8-16, DK-8600 Silkeborg Danemark.

Immatriculation à la commission danoise des opérations de bourse (Finanstilsynet) sous le numéro 11066 et à la direction générale danoise des industries et des sociétés (Erhvervs- og Selskabsstyrelsen) sous le numéro 24260623. La dernière version des statuts a été déposée au greffe du tribunal de commerce de Paris le 5 janvier 2006.

Capital social. — Capital variable – minimum 10 millions DKK (couronnes danoises).

Objet social. — La société a pour objet de recevoir des capitaux qui, en respectant le principe de diversification, sont placés dans des valeurs mobilières et, à la demande d'un actionnaire, de racheter la part des capitaux de celui-ci avec des moyens provenant des capitaux.

Durée. — Illimitée.

Banque dépositaire. — Jyske Bank A/S Vestergade 8-16, DK-8600 Silkeborg Danemark.

Correspondant centralisateur. — BNP Paribas Securities Services, 3, rue d'Antin, 75002 Paris.
Un nouveau compartiment de la société a été autorisé à la commercialisation en France : J.I. Dynamic Strategy Fund.
Autorisation de commercialisation en France délivrée par l'Autorité des marchés financiers, conformément à la directive européenne nº 85/611/CEE du 20 décembre 1985, telle que modifiée par les directives européennes nº 2001/107/CE et 2001/107/CE du 21 janvier 2002 : le 17 juin 2005 pour les compartiments J.I. Income Strategy Fund, J.I. Emerging Markets Bond Fund (Euro), J.I. High Yield Corporate Bond Fund, J.I. US Equity Fund, J.I. International Equity Fund, J.I. Emerging Markets Equity Fund, J.I. European Equity Fund, J.I. Eastern European Equity Fund, J.I. Chinese Equity Fund, J.I. Indian Equity Fund, J.I. Stable Strategy Fund, J.I. Balanced Strategy Fund, J.I. Growth Strategy Fund, J.I. Aggressive Strategy Fund et le 29 novembre 2005 pour le compartiment J.I. Dynamic Strategy Fund.

Date d'ouverture au public français du compartiment. — 11 janvier 2006.

08185

BONS D'OPTIONS SUR TITRES ET SUR INDICES

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

Nationalité : Néerlandaise.
Législation : Société régie par le droit néerlandais.
Siège social : Herengracht 477 NL, 1017 Amsterdam.

Complément à la notice publiée au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 6 avril 2005.
Le bilan de l'émetteur a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* le 4 mars 2005.
Le bilan du garant a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 1er avril 2005.

Bons d'option émis

En vertu de l'autorisation de son conseil d'administration en date du 2 juin 2005, BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. a procédé le 11 janvier 2006 à l'émission de bons d'option (« Les Bons ») relatifs à l'indice CAC40 sur le marché international.

Chef de file. — BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

Garant. — BNP Paribas.

Quotité d'exercice et de négociation. — 1 000 pour chaque tranche.

Type des bons. — Européen.

Nombre de bons émis. — 8 000 000 pour chaque tranche.

Lot de bons. — 200 pour chaque tranche.

Promoteur/Marché lié. — Euronext Paris S.A. / Euronext.liffe, Paris

Nature du bon d'option	Prix d'émission (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Date de maturité
Achat	0,09	5 100	17/02/06
Achat	0,14	5 100	17/03/06
Achat	1,05	4 700	21/04/06